

Mode d'emploi :

Je jardine dans ma cour à Paris

Dans un contexte de changement climatique, la végétalisation en ville joue un rôle essentiel pour **favoriser la biodiversité, embellir son cadre de vie et apporter de la fraîcheur**. Ces temps de jardinage pour entretenir les espaces végétalisés dans les cours d'immeuble sont souvent **des moments de convivialité et d'échanges** entre voisins et voisines !

SOMMAIRE

- Transformer sa cour avec CoprOasis - p.1
- Qu'ai-je le droit de faire dans ma cour ? - p.2
- Les étapes : par où commencer ? - p.3
- Comment s'organiser ? - p.6
- La FAQ - p.8
- Annexes : outils prêts à l'emploi - p.9
- Liens utiles - p.14



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville de Paris s'est fixé des objectifs ambitieux de végétalisation dans son Plan Local d'Urbanisme : **300 hectares d'espaces verts supplémentaires ouverts au public et 150 hectares de bâti végétalisé d'ici 2040**. Ce plan encourage aussi les projets des habitantes et habitants des copropriétés, tout en introduisant de nouvelles règles pour favoriser la végétalisation, notamment en pleine terre.

Cour végétalisée avec CoprOasis (19^e)



— Transformer sa cour avec CoprOasis

CoprOasis est un dispositif parisien qui vise à accompagner les copropriétés dans la réalisation de travaux de **végétalisation d'ampleur**, en toiture terrasse ou en cour d'immeuble. Il repose sur deux axes de travaux :

- **Rendre les sols plus perméables**, par exemple en diminuant les surfaces bétonnées ou goudronnées pour que l'eau de pluie puisse s'infiltrer davantage dans le sol ;
- **Végétaliser les cours et les toitures privées.**

Avec CoprOasis, vous pouvez disposer d'un **accompagnement technique** pour élaborer votre projet et **bénéficier d'aides financières**.

Pour plus d'informations sur le dispositif :

[Végétaliser sa copropriété et valoriser les eaux de pluie avec CoprOasis](#), Agence Parisienne du Climat.



Lorsqu'une végétalisation d'ampleur n'est pas réalisable à court ou moyen terme, il est possible de végétaliser, entre voisines et voisins, sa cour d'immeuble en pleine terre ou avec des jardinières !

— Qu'ai-je le droit de faire dans ma cour ?

Lancer un projet de végétalisation d'ampleur

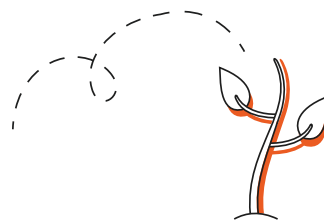
Pour lancer un **projet de végétalisation d'ampleur**, à l'image de ce qui peut être réalisé dans le cadre de CoprOasis, **l'accord de la copropriété est indispensable**. Le projet doit être **présenté et discuté avec le conseil syndical**, puis **voté en assemblée générale**. Tout copropriétaire peut proposer ce type de démarche.

Les projets en pleine terre comportent de réels bénéfices pour le rafraîchissement et la biodiversité.

Si vous ne disposez d'aucun espace au sein de votre immeuble pour jardiner, il est toujours possible de se rapprocher des jardins partagés de votre quartier !



Jardin d'une copropriété du 19^e arrondissement



Mettre en place des aménagements plus simples

Installer des jardinières ou des pots, ou simplement entretenir un espace déjà existant est souvent plus facile à mettre en place. Ces installations demandent généralement moins de formalités. Il est tout de même essentiel **d'en parler au préalable aux copropriétaires et au syndic** pour s'assurer que **cela ne gêne pas les usages de la cour**. Il faut également prendre en compte le règlement de la copropriété et se mettre d'accord sur l'utilisation de l'eau de la copropriété pour l'arrosage.

Points de vigilance :

- Ne pas endommager les structures existantes (dalles, murs, balcons...);
- Vérifier l'évacuation des eaux usées ou eaux de pluie ;
- S'assurer de respecter les usages de la cour (passage, rangement des vélos, stockage des poubelles...) en choisissant des équipements (jardinières, récupérateurs d'eau de pluie, etc.) et plantations adaptées.

i

Le recours à une jardinière ou un jardinier professionnel est recommandé lorsque l'entretien est trop important ou complexe pour que les habitantes et habitants puissent le faire (tonte, taille régulière...). Si vous souhaitez entretenir les espaces verts, même si une jardinière ou un jardinier intervient ponctuellement, prenez contact avec elle ou lui pour savoir comment vous pouvez vous impliquer.

— Les étapes : par où commencer ?

Une fois les questions réglementaires abordées et résolues, à vos graines pour vous lancer dans la végétalisation !

1 Monter une équipe projet

Le **jardinage en communauté**, avec son voisinage par exemple, **favorise la convivialité** tout en permettant de **s'organiser collectivement**, notamment pour se relayer pour l'arrosage ou l'entretien. Porter un projet à plusieurs est **souvent plus motivant et plus simple qu'en solitaire** : il ne reste plus qu'à trouver vos co-jardinières et co-jardiniers !

Afin de motiver vos voisines et voisins, vous pouvez par exemple mettre une affiche dans votre hall d'immeuble (exemple de modèle en annexe p.13), leur en parler en les croisant, ou encore créer un groupe de messages pour s'organiser.



Jardinières dans une cour © Mairie du 10^e arrondissement

2 Voir les choses en grand

Dans la cour, la végétalisation est une possibilité, mais il peut aussi être intéressant de **penser à tous les aménagements réalisables dans cet espace**. Par exemple, un projet de végétalisation peut également être l'occasion de réfléchir à la mise en place de stationnements vélos, d'un bac de compost, d'un récupérateur d'eau de pluie...

3 Trouver les espaces pour jardiner

Pleine terre

Votre cour dispose peut-être d'un **espace en pleine terre propice au jardinage**. Avant toute chose, renseignez-vous sur son entretien actuel : est-ce une personne du voisinage qui jardine ? Est-ce un prestataire qui s'occupe de l'entretien ?

Si un prestataire intervient, vous pouvez **vous renseigner sur la gestion de l'espace** afin de savoir comment vous pourriez vous impliquer dans le jardinage.

Jardinières

S'il n'y a pas d'espace en pleine terre, il est possible d'**installer des bacs ou jardinières**, sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation du syndic et de **veiller à ce que les installations ne gênent ni la circulation, ni les occupants et occupants** du rez-de-chaussée.

Pour entretenir ces espaces de jardinage hors-sol, vous pouvez disposer une couche de drainage au fond du bac et recouvrir de terreau à chaque plantation.

En vous renseignant sur le règlement de votre copropriété, vous pouvez également **végétaliser votre balcon ou de vos bordures de fenêtre**.

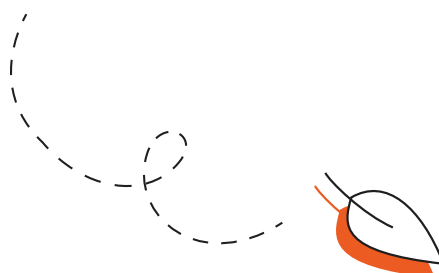
Dans tous les cas, il faut **tenir compte de l'ensoleillement** dans le choix des espaces.

4 Place au jardinage

Selon le moment de l'année auquel le projet est lancé, la première étape ne sera pas la même !

PÉRIODE	ÉTAPE
Novembre, décembre, janvier	Le jardin s'endort pour passer l'hiver : Durant la période hivernale, le jardin se met au repos. C'est le moment pour trier les outils et réfléchir aux prochains projets.
Février, mars	Réveiller le jardin : À la fin de l'hiver, des semis peuvent être réalisés à condition qu'ils soient sous abri. Il est aussi possible de bêcher légèrement pour commencer à préparer le sol. Attention toutefois aux gelées, qui peuvent être encore fréquentes à cette période de l'année.
Avril, mai	Place aux plantations : Le printemps est la période opportune pour se lancer. C'est le moment de réaliser les semis en pleine terre pour les plantes annuelles, de mettre les bulbes en terre, mais aussi de désherber, pailler et enrichir le sol avec du compost. La période peut aussi être propice à la taille des haies et des buissons.
Juin, juillet, août	Le jardin en pleine croissance : Les plantations grandissent et commencent à produire. Les mois d'été, les plus chauds, sont consacrés à la récolte. L'arrosage est un enjeu très important : il est recommandé de le faire régulièrement, de préférence aux heures les plus fraîches de la journée, notamment en se relayant.
Septembre, octobre	Préparer le jardin pour l'hiver : L'automne est la période idéale pour préparer son jardin en vue de l'hiver. Après les fortes chaleurs, le sol a besoin de se régénérer. Pour ce faire, vous pouvez éliminer les mauvaises herbes et limiter leur repousse en mettant en place un paillage. Vous pouvez également nourrir la terre avec du compost. Le mieux est de ne pas laisser la terre nue, pour éviter qu'elle ne soit lessivée par la pluie.

Les moments de jardinage sont souvent des moments de convivialité au sein de la copropriété, n'hésitez pas à organiser un apéro ou un goûter pour les accompagner ! Vous trouverez en annexe (p.11) des conseils pour animer ces temps conviviaux.



5 Choisir les plantations

Le choix des plantations (fleurs, plantes comestibles...), **dépend surtout des espaces dont vous disposez pour végétaliser :**

- Pour les espaces en pleine terre, il est déconseillé de planter des espèces comestibles.
- Pour les aménagements hors-sols, il est possible de planter des espèces comestibles et de les consommer, si vous apportez de la terre neuve assez souvent.

Privilégiez **les espèces sauvages** ainsi que **les plantes utiles aux insectes pour préserver la biodiversité** et pensez également au fait que **certaines associations de plantes peuvent préserver vos cultures** des insectes indésirables ou ravageurs.

Les plantes régionales, malgré leur floraison plus discrète, sont tout spécialement recherchées par de nombreuses espèces animales régionales : elles sont adaptées aux conditions climatiques et au sol.



Plantations dans une cour du 5^e arrondissement

Pour vous aider à choisir vos plantes, la Ville de Paris a réalisé le guide *Permis de végétaliser - Liste de végétaux conseillés*, qui détaille les espèces à planter selon les conditions (ensoleillement, pleine terre ou hors sol...)



LE PETIT PLUS

Prendre en compte la biodiversité dans la végétalisation de sa cour

Les espaces végétalisés des immeubles représentent des **espaces potentiels pour favoriser la biodiversité¹ urbaine**. Dans un premier temps, il faut **identifier les espaces qui accueillent des insectes, petits animaux ou oiseaux, afin de pouvoir les préserver**. Il est également intéressant de créer des aménagements pour favoriser l'installation des différentes espèces comme les nichoirs pour oiseaux.

Afin d'agir dans votre copropriété, vous pouvez également privilégier **les engrais naturels, éviter de planter des espèces végétales envahissantes ou invasives, choisir des plantes locales adaptées au climat ou des plantes mellifères**.

Astuces nichoirs : Placer les nichoirs dans un endroit calme, à l'abri du plein soleil, les installer dès l'automne ou le début de l'hiver, les fixer à au moins 2 m de hauteur, orienter l'ouverture à l'opposé des pluies dominantes et limiter à 1 ou 2 nichoirs maximum dans une petite cour.

¹ Contraction de « diversité biologique », la biodiversité désigne l'ensemble du monde vivant (animaux, végétaux, champignons, lichens, micro-organismes), sa diversité génétique et les écosystèmes qui le composent (forêts, montagnes, fleuves, prairies, mers...).
Source : *Décryptage du Plan Biodiversité 2025-2030 de la Ville de Paris* - Agence Parisienne du Climat

— Comment s'organiser ?

Les accompagnements possibles

Pour l'étude de la végétalisation dans le cadre du dispositif CoprOasis, **l'Agence Parisienne du Climat peut vous accompagner dans le choix des professionnels** adaptés à votre projet, mais aussi **dans l'obtention des aides financières** pour le concrétiser. Pour ce faire, rendez-vous sur [CoachCopro](#) pour lancer votre projet !

La **Maison du jardinage et du compostage de la Ville de Paris** est également un espace ressource pour les habitantes et habitants qui jardinent dans leur cour au travers **d'ateliers pédagogiques, de conseils pratiques et de ressources diverses** pour jardiner en milieu urbain de manière écologique. Dans leurs locaux, au sein du parc de Bercy, vous retrouverez une grainothèque ainsi qu'une bibliothèque spécialisée en environnement où de nombreux ouvrages sur le jardinage sont consultables. Un grand nombre de ressources sont également disponibles en ligne.

Le financement

Le financement des achats pour la végétalisation peut se réaliser de plusieurs manières :

- Les petites dépenses (plantes, terreau, petit matériel...) peuvent généralement être effectuées par la copropriété après une **demande auprès du conseil syndical**.
- Pour des dépenses plus importantes il faudra **voter le projet en Assemblée Générale**.

Pour trouver des plantes ou du terreau à moindre coût et locaux, vous pouvez vous rapprocher de **pépinières de quartier** ou des **parcs municipaux** qui donnent parfois des plantes.

Matériel partagé

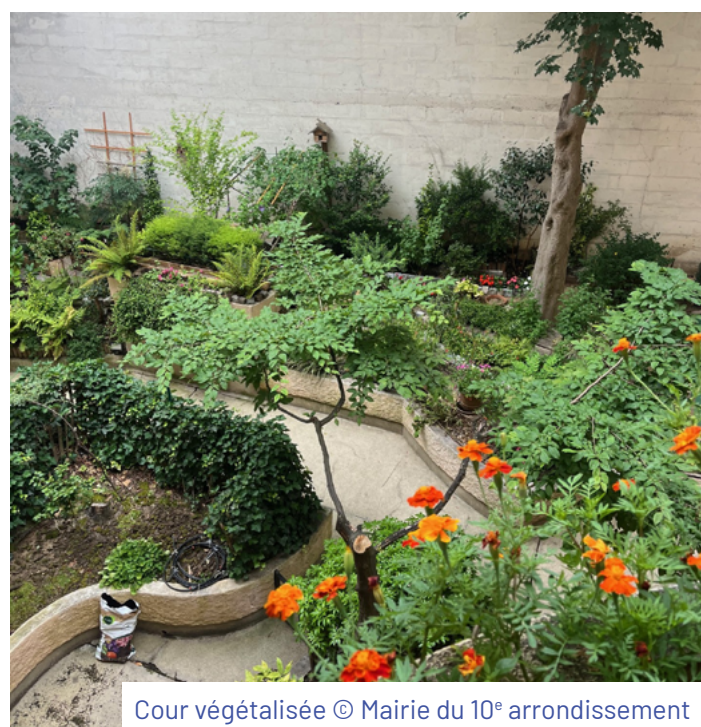
Pour avoir accès à du matériel de jardinage à proximité de chez vous, vous pouvez vous rapprocher **des jardins relais** de la Ville de Paris.

Vous pouvez également vous rapprocher des immeubles voisins qui jardinent dans leurs cours. Le partage du matériel permet aussi de faire baisser les coûts du projet.

Valoriser les déchets verts

Le **compostage** permet de **valoriser les déchets organiques** (épluchures, déchets végétaux, marc de café...) en un humus idéal pour **nourrir le sol**. En échangeant avec le syndic, vous pouvez facilement envisager l'installation d'un composteur collectif dans la cour. À défaut, un lombricomposteur individuel peut également servir pour recycler les déchets verts et alimenter les sols.

Le **paillage** permet de récupérer des matières végétales (feuilles, tonte...) pour **recouvrir la terre d'une couche végétale protectrice**. Il permet de maintenir le sol humide et protéger les espèces de la pluie en empêchant les herbes indésirables de pousser. Cette technique est d'autant plus nécessaire lors de périodes de fortes chaleurs.



Cour végétalisée © Mairie du 10^e arrondissement

Arrosage

Souvent, la consommation d'eau pour l'entretien des espaces végétalisés est supérieure aux besoins réels. Voici **quelques astuces pour la réduire** :

- **Arroser le matin ou le soir** pour éviter l'évaporation ;
- Installer un **récupérateur d'eau** de pluie en évaluant les besoins en amont ;
- En cas d'absence prolongée, mettre en place des **oyas en terre cuite** pour une irrigation progressive ;
- Installer un **système d'arrosage goutte à goutte**, qui permet d'acheminer l'eau via un tuyau percé de petits trous, avec une pression faible, particulièrement adapté aux potagers, aux jeunes plantations et aux végétaux en pots.

Il est également conseillé de choisir des plantes en fonction de leur besoin en eau.

Points de vigilance :

- Veiller à disposer d'un point d'eau à proximité pour faciliter l'arrosage.
- Si des caves sont situées en-dessous, assurez-vous qu'il n'y ait pas de problème d'étanchéité.



LE PETIT PLUS

Installer un récupérateur d'eau de pluie dans sa cour d'immeuble

Si vous disposez d'espaces végétalisés qu'il faut arroser, mettre en place un récupérateur d'eau de pluie peut vraiment vous permettre de **faire des économies d'eau**. Souvent reliés à la toiture ou aux gouttières, les récupérateurs d'eau de pluie sont assez simples à mettre en place. **En fonction des besoins et des usages**, il faut déterminer le modèle qui peut être installé. Les plus petits récupérateurs (100 à 2 000 litres) sont souvent hors-sol, tandis que les modèles ayant une plus grande capacité (2 000 à 10 000 litres) sont souvent enterrés.

L'entretien d'un récupérateur d'eau de pluie est très simple : il faut vidanger et nettoyer la cuve et les filtres environ une fois par an, quand son niveau de remplissage est au plus bas. Il faut également faire attention à ne pas laisser d'eau stagnante pour éviter la prolifération de nuisibles.

L'installation d'un récupérateur peut être financée dans le cadre de CoprOasis.



Exemple de récupérateur hors-sol du groupe d'habitantes de l'Affiche Verte Manouchian (20^e arrondissement)

— Foire aux questions des projets de végétalisation dans une cour

Un projet de végétalisation (hors jardinières) doit-il être voté en assemblée générale ?

→ Oui, le projet doit être voté en assemblée générale, le plus souvent à la majorité simple (art. 24). Dans le cas d'une étude préalable, il sera également nécessaire de procéder à un vote pour pouvoir engager le montant du devis.

J'ai un parking/des caves sous ma cour, puis-je quand même monter un projet ?

→ Oui, il est toujours possible de végétaliser, même quand le sous-sol est occupé. Dans ce cas, on ne pourra probablement pas faire de projet en pleine terre, mais il sera possible de poser de grands bacs. Le rendu pourra être assez similaire à de la pleine terre. Parfois, une étude structure sera nécessaire.



Est-ce que les véhicules pourront toujours circuler si je végétalise ma cour ?

→ Oui, c'est possible en adaptant le projet. Par exemple, on pourra séparer la cour en différents espaces : les espaces de cheminement pourront être désimperméabilisés sans grande végétation (pavés enherbés, gravillons) tandis que d'autres espaces plus propices seront davantage fournis en végétation.

Comment s'assurer que le projet de végétalisation ne posera pas de problème d'étanchéité ?

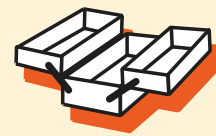
→ Pour des projets de végétalisation d'ampleur, il est recommandé de réaliser un diagnostic technique (étanchéité, structure, évacuation des eaux) avant les travaux, surtout pour les cours sur dalle ou les toitures.

Combien coûte l'entretien d'une cour végétalisée ?

→ Les coûts d'entretien varient en fonction de l'ampleur du projet, des plantes sélectionnées, mais aussi de la motivation des copropriétaires. Cela peut s'anticiper dès l'appel d'offre, en demandant avec les devis travaux un contrat d'entretien, ou en proposant aux copropriétaires de s'organiser pour entretenir eux-mêmes les espaces.



Annexes : outils prêts à l'emploi



Retrouvez sur les prochaines pages des outils de communication clé en main !

→ Tableau d'organisation pour l'arrosage

ORGANISATION DE L'ARROSAGE		
Période	Responsables arrosage (deux personnes minimum)	Fréquence arrosage
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		
De à		

→ Tableau d'organisation pour les actions de jardinage sur l'année, dont les tâches sont à réaliser en fonction de la saison et de vos avancées

Tâche	Période	Fréquence	Références	Contraintes/notes	Conseils animation
Plantation	Mars - avril	Ponctuel			Organiser une animation avec les habitants de l'immeuble, organiser un temps festif (apéro/boissons partagés), faire intervenir une association du quartier pour venir bosser sur la biodiversité, apporter des plants et graines locales.
Arrosage	Tout au long de l'année	2 à 3 fois par semaine			Prévoir du matériel d'arrosage adapté à tout âge pour rendre accessible cette tâche, mettre en place un planning simple et afficher dans les espaces communs ou sur la conversation de l'immeuble, mettre en place un sondage WhatsApp pour les disponibilités d'arrosage.
Désherbage	Avril - octobre	1 à 2 fois par mois			Organiser des chantiers collectifs courts et ponctuels, travailler sur la conversation de l'immeuble pour une disponibilité ponctuelle, prendre des photos avant/après.
Taille / entretien	Juillet - octobre	Ponctuel			Afficher des conseils pour bien entretenir les plantes de l'immeuble.
Récupération / nettoyage	Juillet - octobre	Ponctuel			Organiser un temps festif, partager régulièrement les récoltes, impliquer les enfants dans la cueillette.
Protection hiver	Novembre - février	Ponctuel			Organiser un chantier collectif (paillage, protection plantes).
Compost / terre	Mars - Avril / automne	Ponctuel			Prévoir un effectif sur les bons gestes, organiser des temps de renouvellement collectif de compost avec des sondages, organisation de distributions de compost aux habitantes et habitants.
Coordination jardinage	Tout au long de l'année	1 fois par saison			Créer un canal de discussion dédié au jardinage dans l'immeuble pour faire remonter les sujets et communiquer sur les temps organisés, valider et fixer les actions avec des photos.

→ Modèle de fiche de règles simples pour jardiner dans l'immeuble

JARDINER DANS L'IMMEUBLE

Les règles simples pour bien jardiner ensemble

- **Respecter les plantations** : ne pas cueillir sans accord et éviter d'abîmer les espaces cultivés.
- **Arroser avec modération** : suivre le planning et éviter les excès d'eau (surtout l'été)!
- **Participer selon ses disponibilités** : chaque contribution (même ponctuelle) compte !
- **Désherber de manière réfléchie** : enlever les herbes indésirables sans nuire à la biodiversité.
- **Partager les récoltes** : privilégier une répartition équitable entre habitantes et habitants.
- **Utiliser correctement le compost** : respecter les consignes de tri (pas de déchets interdits).
- **Ranger le matériel après usage** : après chaque utilisation, on nettoie et on remet en place pour les autres.
- **Communiquer et s'entraider** : échanger avec les autres habitantes et habitants et accueillir les nouvelles personnes.
- **Maintenir un espace propre et agréable** : veiller à la propreté du jardin après chaque passage.

→ Modèle d'affiche QR code pour inviter au jardinage collectif

Copropriété : _____

Jardinage collectif dans la cour entre voisins et voisines !

Vous souhaitez participer à l'entretien et à la végétalisation de la cour ?
Arrosage, plantations, entretien (désherber, pailler, tailler...) et temps convivial ! Tout le monde est bienvenue !

Prochaines dates pour se retrouver :

Date et heure : le à

Lieu : _____

Date et heure : le à

Lieu : _____

Rejoignez le groupe de discussion de l'immeuble !

Emplacement QR Code

Contact des référentes et référents pour plus d'information :

à _____

Retrouvez cette fiche en PDF pour imprimer les supports dont vous avez besoin.



Tâche	Période	Fréquence	Référent-es	Contributeur-rices	Conseils animation
Plantation	Mars – avril	Ponctuel			Organiser une animation avec les enfants de l'immeuble, organiser un temps festif (repas/gôûter partagé), faire intervenir une association du quartier pour sensibiliser sur la biodiversité, apporter des plants et graines locales
Arrosage	Toute l'année	2 à 3 fois / semaine			Prévoir du matériel d'arrosage adapté à tout âge pour rendre accessible cette tâche, mettre en place un planning simple et visible dans les espaces communs ou sur la conversation de l'immeuble, mettre en place un sondage WhatsApp pour les disponibilités d'arrosage
Désherbage	Avril – octobre	1 à 2 fois / mois			Organiser des chantiers collectifs courts et ponctuels, sondage sur la conversation de l'immeuble pour une disponibilité ponctuelle, prendre des photos avant/après
Taille / entretien	Juin – octobre	Ponctuel			Afficher des conseils pour tailler/entretenir les plantes de l'immeuble
Récolte / nettoyage	Juin – octobre	Ponctuel			Organiser un temps festif, partager équitablement les récoltes, impliquer les enfants dans la cueillette
Protection hiver	Novembre - février	Ponctuel			Organiser un chantier collectif (paillage, protection plantes)
Compost / terre	Mars – Avril / automne	Ponctuel			Prévoir un affichage sur les bons gestes, organiser des temps de retournement collectif du compost avec des sondages, organisation de distributions du compost aux habitantes et habitants
Coordination jardinage	Toute l'année	1 fois par saison			Créer un canal de discussion dédié au jardinage dans l'immeuble pour faire remonter les sujets et communiquer sur les temps organisés, valoriser les actions avec des photos

JARDINER DANS L'IMMEUBLE

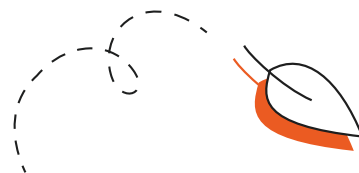
Les règles simples pour bien jardiner ensemble



- **Respecter les plantations** : ne pas cueillir sans accord et éviter d'abîmer les espaces cultivés.
- **Arroser avec modération** : suivre le planning et éviter les excès d'eau (surtout l'été) !
- **Participer selon ses disponibilités** : chaque contribution (même ponctuelle) compte !
- **Désherber de manière réfléchie** : enlever les herbes indésirables sans nuire à la biodiversité.
- **Partager les récoltes** : privilégier une répartition équitable entre habitantes et habitants.
- **Utiliser correctement le compost** : respecter les consignes de tri (pas de déchets interdits).
- **Ranger le matériel après usage** : après chaque utilisation, on nettoie et on remet en place pour les autres.
- **Communiquer et s'entraider** : échanger avec les autres habitantes et habitants et accueillir les nouvelles personnes.
- **Maintenir un espace propre et agréable** : veiller à la propreté du jardin après chaque passage.



Copropriété : _____



Jardinage collectif dans la cour entre voisins et voisines !

**Vous souhaitez participer à l'entretien et à la végétalisation de la cour ?
Arrosage, plantations, entretien (désherber, pailler, tailler...) et temps
convivial ! Tout le monde est bienvenu !**

Prochaines dates pour se retrouver :

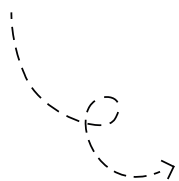
Date et heure : le ___/___/___ à ___h___

Lieu : _____

Date et heure : le ___/___/___ à ___h___

Lieu : _____

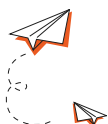
Rejoignez le groupe de discussion de
l'immeuble !



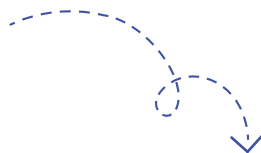
Emplacement
QR Code



Contact des référentes et référents pour plus d'information :



Liens utiles



Conseils sur la copropriété

- [Végétaliser mon immeuble - Agence Parisienne du Climat](#)
- [\[Série technique rénovation\] L'étanchéité couplée à la végétalisation d'une toiture terrasse - CoachCopro](#)
- [Copropriété : les règles pour jardiner dans les communs - Gerbeaud](#)
- [\[Série technique rénovation\] Végétaliser une dalle, c'est possible - Agence Parisienne du Climat](#)
- [Comment valoriser les espaces extérieurs de sa copropriété ? Zoom sur la cour d'immeuble ! - CoachCopro](#)

Conseils de jardinage, biodiversité et arrosage

- [Paris jardine - Ville de Paris](#)
- [La Maison du jardinage et du compostage, un écrin de - Ville de Paris](#)
- [Pour des conseils sur le jardinage à Paris](#)
- [La biodiversité dans votre copropriété - IzySyndic](#)
- [Jardins de Noé - Programme de l'association Noé](#)
- [Récupérateurs d'eau de pluie : panorama des solutions disponibles - AdaptaVille](#)
- [Des grainothèques dans les bibliothèques - Bibliothèques de la Ville de Paris](#)





Agence
Parisienne
du Climat

Acteur opérationnel du territoire, l'Agence Parisienne du Climat accompagne la mise en œuvre des Plans Climat de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Elle mène de nombreuses actions en lien avec les enjeux environnementaux de la ville dense, du bâti et de l'énergie, tant en matière d'atténuation que d'adaptation au changement climatique.
www.apc-paris.com



GINNGER



Cofinancé par
l'Union européenne

Le projet GINNGER, financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Horizon Europe, explore l'innovation sociale pour accompagner la transformation écologique juste, inclusive et durable des quartiers européens, grâce aux logiques collaboratives favorisant la participation citoyenne.

Réalisation : Agence Parisienne du Climat.

Photos : Agence Parisienne du Climat, sauf mention contraire.

Publication : Mai 2026.

*Retrouvez cette fiche en PDF pour imprimer
les supports dont vous avez besoin.*

